

ARGUMENTAIRE

Des Gilets jaunes aux révoltes de l'été 2023, en passant par la réforme des retraites, les formes de la contestation sociale sont toujours l'objet d'une attention médiatique particulière. Les discours des médias traditionnels portant sur les répertoires d'action les plus conflictuels empruntent un ensemble de syntagmes devenus familiers tels que « casseurs », « pilleurs », « black bloc », « violences urbaines » ou encore « émeutes ». Le lexique employé, qui s'articule autour de la catégorie clé de la « violence », diffère selon que la conflictualité survient dans les quartiers populaires ou dans les centres-villes des métropoles – mais aussi selon le type de manifestation, ou encore en fonction de la catégorie politique des manifestant-es. Les « violents » sont construits comme énigme: « Violences : qui sont vraiment les black blocs en cinq questions ? » (Les Échos, 15 décembre 2020), « Violences urbaines : qui sont les émeutiers ? » (France Info, 1er juillet 2023).

Les champs politiques et médiatiques dénoncent la violence des manifestant-es et soutiennent l'idée d'une radicalisation des répertoires de l'action contestataire : « Réforme des retraites : le renseignement craint une radicalisation du mouvement en cas de 49.3 » (BFMTV, le 15 mars 2023), « Gilets jaunes : pourquoi la radicalisation du mouvement inquiète les autorités » (Europe 1, le 21 novembre 2018). En miroir des condamnations systématiques qui répondent à certains répertoires d'action contestataires, la catégorie « violences policières » ne cesse d'être disqualifiée par les institutions médiatiques et politiques. Interrogé sur la gestion de l'ordre public pendant les « Gilets jaunes » le 2 juin 2019, Laurent Nuñez, alors secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, estimait que « la force n'a été employée que quand il s'agissait de riposter à des agressions violentes » et donc que « ce n'est pas parce qu'une main a été arrachée, parce qu'un œil a été éborgné, que la violence est illégale ». Concernant plus généralement les méthodes d'intervention policière, Emmanuel Macron déclarait dans le même sens sur France 2 le 26 août 2019, que ce qui est « inacceptable avant tout [...] c'est la violence des manifestants, des black bloc ». Plus tôt dans l'année, le Président de la République déclarait déjà : « Ne parlez pas de "répression" ou de "violences policières", ces mots sont inacceptables dans un Etat de droit ».

Comme le résume P. Bourdieu (1998), « nommer, on le sait, c'est faire voir, c'est créer, porter à l'existence ». La « violence » pour X. Crettiez (2008), « doit être nommée pour être, [...] elle n'existe pas en tant que telle mais est le fruit à la fois d'un contexte et d'une lutte de pouvoir ». M. Hébert (2008)

affirme de son côté que « le monopole de l'expression discursive légitime de la violence », de concours avec le monopole de la violence légitime, est un élément fondamental du pouvoir de l'État. Ainsi, fixer les frontières de la catégorie « violence » est un enjeu fort des luttes de sens. Dans ce contexte, comment en appréhender les discours et les régimes de représentations médiatiques ? Quelles approches et méthodes mettre en place pour saisir les discours sur la violence ?

Les sciences sociales – particulièrement la sociologie des mouvements sociaux – semblent constater une escalade de la violence en manifestation, du fait des évolutions du dispositif de maintien de l'ordre (Tartakowsky 2020), ce qui invite à « penser ensemble violence contestataire et violence d'Etat » (Sommier et al. 2021) en mettant en regard les pratiques manifestantes et policières, mais aussi les logiques de médiatisation de la conflictualité (Filleule & Jobard 2020). Or, si ces travaux permettent d'appréhender de manière fine les parcours et trajectoires militantes, ils ne permettent pas complètement d'éclairer les luttes de sens et les processus de labellisation qui concourent à la production discursive de la « radicalité » et de la « violence ».

Par ailleurs, les travaux en analyse du discours portant sur les cadrages des mouvements sociaux (protest paradigm) en ont dévoilé les lignes structurantes, montrant notamment les processus de délégitimation à l'œuvre dans les médias (Chan & Lee 1984 ; McLeod & Hertog 1999 ; Trivundža & Brlek 2017). Pour autant, s'ils éclairent les méthodes discursives et visuelles mobilisées pour disqualifier la protestation, ces travaux ne questionnent pas toujours la catégorie « violence » et permettent difficilement d'appréhender la généalogie des régimes de sens déployés par les médias en termes de rapports sociaux.

L'espace de la contestation et l'origine sociale des participants semblent pourtant jouer un rôle central dans les régimes de représentation médiatique mobilisés pour produire le sens d'un épisode de contestation. Ainsi, certaines modalités d'action protestataires sont soustraites à la catégorie de « violence » dès lors que les acteurs à l'œuvre bénéficient d'une légitimité sociale et politique. C'est le cas notamment du traitement des actions portées par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, la FNSEA (Duclos 1998). À l'inverse, les groupes sociaux dépourvus de telles ressources symboliques sont désignés comme violents et dangereux. J. Moualek (2022) montre ainsi que la mobilisation des Gilets jaunes a été représentée dans les médias sous le prisme des « classes populaires dangereuses ». D'autre part, les expressions contestataires des personnes situées à l'intersection des rapports sociaux de race et de classe sont plus enclines à être décrites comme violentes par les médias traditionnels.

Présentation

Présentation

Dans la littérature française, les révoltes des quartiers populaires de 2005 ont constitué un élément déclencheur d'une première génération de travaux mettant en exergue les dynamiques d'altérisation des jeunes habitant·es des quartiers populaires, souvent désignés comme « les jeunes de banlieue ». Reconduisant un imaginaire raciste consistant à naturaliser la violence d'une catégorie de la population française caractérisée par son origine réelle ou supposée, les médias traditionnels se sont ainsi pour la plupart illustrés par leur disqualification de ces révoltes et de leurs acteurs (Guénif-Souilamas & Macé 2004 ; Deltombe & Rigouste, 2005 ; Garcin-Marrou 2007 ; Maigret 2007), « renvoyé[s], dès lors, dans un ailleurs ethnico-culturel, seul à même d'expliquer la violence des actes commis » (Lochard 2007). Les travaux de J. Sedel (2009), notamment, permettent d'appréhender la généalogie d'une telle disqualification à la lumière des représentations médiatiques des marges urbaines françaises, lesquelles, depuis la fin des années 1970, sont construites comme problème public puis progressivement comme objet légitime de répression. Plusieurs travaux récents ont quant à eux pointé l'articulation des rapports sociaux de classe et de genre dans les traitements médiatiques de certaines mobilisations comme pour le collectif Ni putes ni soumises (Dalibert 2015) ou Femen dont « les méthodes “radicales, excessives, brutales” » se trouvaient au contraire justifiées en étant mises en contraste avec une société constituée comme archaïque – avec l'exemple de la société tunisienne (Dalibert & Quemener 2016). Il s'agit ainsi de « comprendre le processus d'étiquetage ou de labellisation qui fait que tel conflit est dit comme “illégal”, “radical” ou “violent” » (Beroud 2010), selon qui sont ses acteurs et actrices, leur position sociale et les modes d'action employés.

Les effets de sens ne peuvent par ailleurs être dévoilés sans prendre en compte les systèmes sémiotiques dans lesquels ils émergent. Les discours doivent ainsi être saisis en prenant en compte la matérialité des dispositifs d'énonciation, de circulation et de réception (télévision, presse, réseaux sociaux...), tout en interrogeant particulièrement ce que sont les images régulièrement mobilisées en soutien des discours sur la violence. Comment la mise en images de la violence est-elle construite par les médias ? Comment « la hiérarchie sociale du visuellement acceptable » (Moualek 2022) est-elle construite ?

D'un autre côté, les médias ne sont pas les seuls producteurs et labellisateurs d'images. Les acteurs des mouvements sociaux et des révoltes sont eux aussi producteurs et diffuseurs d'images et de discours qui circulent largement en ligne, mais aussi dans les médias traditionnels (Doerr et al. 2013). Certaines des images contestataires sont effectivement réutilisées par les médias traditionnels qui se nourrissent de la spectacularisation et de l'événementialisation que permettent les images

d'affrontement entre manifestant·es et forces de l'ordre par exemple. La représentation événementialisée et spectacularisée des violences en contestation se retrouve ainsi potentiellement autant dans les médias traditionnels (Baisnée et al. 2021 ; Benbouzid & Guérin 2021) que sur les médias sociaux (Rossi et al. 2016 ; Rossi et al. 2021). Si ces images et les discours produits peuvent être l'occasion de réagencer l'ordre du visible, en portant une iconographie politique résistante (Boidy, 2017), ou en dénonçant les violences policières (Riboni 2019 ; Gunthert 2020a ; 2020b ; Poupin 2019 ; Bouté 2021), ces images et discours peuvent aussi à l'inverse « reproduire les visualités et les hiérarchies existantes plutôt que de les remettre en question » (Neumayer et Rossi 2018).

Parfois, les contestataires semblent parvenir à imposer leurs cadrages dans l'agenda médiatique, comme avec la mort de l'iranienne Neda Agha Soltan en Iran en 2009 par exemple (Mortensen 2011), mais cela n'a rien d'automatique. Les images qui gagnent en visibilité sur internet ne sont pas nécessairement reprises par la sphère médiatique traditionnelle (Riboni 2019). Les cas restent ainsi rares et circonstanciés. Les vidéo-activistes, les médias dits « alternatifs » et les anonymes partagent des images et des narratifs qui donnent à voir le point de vue des acteurs de la contestation sociale, leurs victoires comme la répression à laquelle ils sont confrontés, défiant par là le régime de sens dominant. Comment, dans le cadre de ces productions, les sens dominants de la catégorie « violence » et de ses diverses déclinaisons sont-ils appropriés, négociés, subvertis, voire rejetés ?

Il peut s'agir pour certains de contester l'étiquetage, en mettant en avant des actions pacifistes, en produisant des contre-discours sur soi, ou encore en retournant la responsabilité de la violence du côté de l'État et de l'institution policière. Il s'agit aussi parfois de produire un imaginaire festif et joyeux de l'affrontement où les contestataires ne sont plus victimes de la violence d'État mais acteurs d'un chaos jubilatoire, à l'image de cette vidéo de Gilets Jaunes dansant et chantant sur le titre de Johnny Halliday « Allumez le feu » devant du mobilier urbain en flammes. Quels sont donc les mécanismes de réattribution, de resignification, de contestation des sens dominants qui visent à construire la légitimité politique de la contestation sociale ? Dans une même perspective, quelle forme prend la revendication de la reconnaissance des violences policières ou plus largement de la violence d'État ? Quelles esthétiques sont construites par les acteurs des événements, et dans quelle mesure s'opposent-elles à la spectacularisation, reconfigurant ainsi les régimes de visibilité de la violence ?